

# PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE – SEMINAIRE DU 3 FEVRIER 2015

---

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER « EAU ET  
ALIMENTATION »

---

**ICONE MEDIATION SANTE - Antenne de Toulouse**

5 RUE MATABIAU - 31000 TOULOUSE  
Tél : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21  
E-mail : [accueil@iconemediationsante.fr](mailto:accueil@iconemediationsante.fr)  
Site Internet : [www.iconemediationsante.fr](http://www.iconemediationsante.fr)

**MC2 CONSULTANTS**

16, RUE FELIX LAVIT – 31500 TOULOUSE  
Tél : 05.61.00.98.80 - Fax : 05.34 25 21 80  
E-Mail : [contact@mc2consultants.fr](mailto:contact@mc2consultants.fr)  
Site Internet : [www.mc2consultants.fr](http://www.mc2consultants.fr)

## REMARQUE GENERALE SUR LES ATELIERS

Dans le cadre de la journée de bilan du Plan régional santé environnement 2010-2013 (PRSE2) et de lancement des travaux d'élaboration du futur PRSE3, 3 ateliers étaient proposés l'après-midi, dans le périmètre des cinq axes stratégiques définis par les porteurs de ce futur plan :

- Atelier 1 : alimentation et eau destinée à la consommation humaine ;
- Atelier 2 : habitat, bâtiments et santé ;
- Atelier 3 : aménagement, urbanisme et santé.

Le thème de la mise en réseau des acteurs et de la diffusion d'une culture commune sur l'impact de l'environnement sur la santé était traité dans chaque atelier.

Les objectifs de ces ateliers étaient de se concerter sur les objectifs pressentis, et, dans un objectif global de cohérence des actions, d'identifier la volonté des acteurs présents :

- de s'impliquer dans des actions pressenties par les porteurs du PRSE ;
- de valoriser les actions qu'ils mènent par rapport aux objectifs pressentis ;
- de proposer d'éventuelles nouvelles actions qu'ils seraient prêts à piloter.

Un document de travail a été distribué en séance (tableau recensant les objectifs et actions pressentis en l'état des concertations par l'équipe projet du PRSE, sur les 2 axes traités dans l'atelier).

L'objectif d'identifier précisément des porteurs d'actions et d'aboutir à de nouvelles actions potentielles n'a été que faiblement atteint ; en revanche les ateliers ont mis en évidence des attentes des acteurs sur la compréhension des thématiques, le repérage de ce qui se fait déjà, l'identification des autres acteurs en place, ce qui renvoie à l'importance de la mise en réseau.

Les participants n'ont pas remis en cause les thématiques ni la façon de les aborder. Dans le cas de l'atelier « alimentation et eau », l'atelier était plus technique et le lien entre les 2 thématiques semblait moins évident pour les participants.

## LES STRUCTURES REPRÉSENTÉES DANS L'ATELIER « EAU ET ALIMENTATION »

L'atelier a rassemblé 30 participants en dehors de l'équipe projet et de MC2 Consultants. Les structures représentées étaient les suivantes :

- Abattoir Châteaubriant
- ARS Pays de la Loire
- Association Les Petits Débrouillards Grand Ouest
- Atlantic'eau
- Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
- CFE-CGC
- CLCV Vendée
- Communauté Agglomération Choletais
- Commune Maumusson
- Conseil général 44
- Conseil régional des Pays de la Loire
- DDT 49 – Service Environnement
- DDTM 85
- DRAAF
- DRAAF SRAL
- DREAL Pays de la Loire
- FNE Pays de la Loire
- Hydrologue agréé – coordination Sarthe
- Ligue contre le cancer - Comité départemental 53
- Mandataire CCI le Mans
- Ministère Ecologie et Développement Durable
- SNCF Réseau (ex RFF)
- UFC que choisir

## LES REMARQUES GENERALES AU SEIN DE L'ATELIER

La remarque suivante a été formulée :

- Le Conseil régional a souligné que, pour une approche pédagogique, tous les enjeux forts du territoire devraient être mis en exergue dans l'état des lieux du territoire en matière de santé-environnement, même si tous les enjeux ne seront pas traités dans le cadre du PRSE 3 il faudra notamment préciser les enjeux exclus du PRSE3 mais qui relèvent du niveau national.

Sur certaines thématiques en particulier (captages et pesticides notamment), il y a un enjeu fort de mobilisation des multiples partenaires et le PRSE3 est vu comme l'occasion de dynamiser ces actions compte tenu des enjeux de santé.

# LES REMARQUES PAR OBJECTIF ET ACTION SUR LA THEMATIQUE

Pour chacun des objectifs, les principales remarques qui s'y rattachent sont présentées ci-dessous.

## 1. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE VIS-À-VIS DES POLLUTIONS DIFFUSES

Pour la 1<sup>ère</sup> action, « protection des aires d'alimentation des captages Grenelle »

- La DREAL a rappelé l'objectif de l'action pilotée par les DDT(M) : il s'agit de réaliser des diagnostics puis des plans d'actions à l'échelle des aires d'alimentation des captages « prioritaires Grenelle » (cela correspond à 36 captages dans la région Pays de la Loire, auxquels sont rajoutés dernièrement 10 nouveaux captages) ; à ce jour, une large majorité des 36 captages font l'objet d'un programme d'actions, mais 1/3 sont encore en phase de diagnostic ; l'action avance bien mais on constate dans certains cas des difficultés locales ; il s'agit donc d'une action déjà en cours mais qu'il s'agirait de renforcer en l'inscrivant dans le PRSE 3. L'action du PRSE 2 qui était centrée sur les arrêtés de protection des 439 captages contre les pollutions accidentelles est par contre quasiment achevée et il est proposé de ne pas la reprendre dans le PRSE3 ; ces arrêtés concernent des zones relativement restreintes autour des captages ; a contrario, pour les captages Grenelle, les aires d'alimentation sont des aires larges, à l'échelle des bassins versants ; les collectivités sont au cœur de ces démarches ;
- La CFE-CGC a demandé un rappel sur la méthode choisie pour définir les captages « prioritaires » ; la DREAL a rappelé que cette définition s'appuie sur trois critères : l'état de la ressource vis à vis des pollutions diffuses (essentiellement nitrates et pesticides), le caractère stratégique de la ressource et la volonté de reconquérir certains captages abandonnés ;
- La Communauté d'Agglomération du Choletais, qui a mis en place une démarche de concertation (cf. plaquette « bilan final du PRSE 2 » en date de Décembre 2014), a mis en avant les résultats très positifs de l'action (baisse des taux de phosphore), et souligné qu'une des incitations de la collectivité pour mettre en place cette démarche a été la recherche d'une diminution de coût pour la mise aux normes des usines de traitement des eaux pour l'eau potable (plus l'eau est « propre », moins les traitements sont coûteux) ;

Même si il y a le levier « réglementaire », l'efficacité passe par la mobilisation et la concertation des acteurs locaux, c'est l'objectif à atteindre via la PRSE3, en partenariat.

- D'après l'ARS, un des enjeux de l'action est d'arriver à une mobilisation des acteurs sur chaque aire d'alimentation, la question étant de savoir « comment mobiliser » ? ;

- Atlantic'eau a souligné que les situations étaient plus ou moins complexes en fonction des territoires ; en Loire-Atlantique, pour 2 des 3 aires prioritaires une protection réellement efficace nécessiterait de « geler » un rayon de 500 mètres autour du captage, ce qui pose la question du devenir des exploitants agricoles présents sur la zone et des modalités pour l'associer dans la mise en œuvre des actions ; lorsque les actions ne sont pas assez poussées, les résultats ne sont pas satisfaisants ; les syndicats d'eau ne sont pas compétents à intervenir ;
- Un participant interroge sur l'intervention possible du PRSE 3 sur les pollutions ponctuelles au niveau des captages (cf. arrêtés de protection pris dans le cadre du PRSE2) : en effet les travaux ne sont pas systématiquement mis en œuvre et ne permettent pas d'atteindre les 100% de protection ; Des plans d'inspection sont réalisés par les DT ARS en lien avec l'ONEMA. La DREAL rappelle aussi que ce sont les collectivités qui sont maîtres d'ouvrage ;
- Un participant a interrogé sur la possibilité d'un partage d'expériences, au niveau national, sur ce qui fonctionne, ou ne fonctionne pas, dans les actions liées aux captages ;
- Globalement, les remarques vont dans le même sens : il s'agit de ré-impulser une dynamique qui s'est essouffée.

Pour l'action « articulation avec le Plan Ecophyto pour la réduction des pesticides dans l'eau »

- La DRAAF a rappelé l'objectif du Plan Ecophyto ainsi que des exemples d'actions menées dans ce cadre concernant la thématique « eau » (éviter les contaminations des eaux en s'appuyant sur la concertation avec les acteurs locaux) : les expérimentations de la baisse de l'utilisation des pesticides dans les fermes témoins et pratiques alternatives, le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles, l'observatoire des achats de produits phytosanitaires, la plaquette de sensibilisation des particuliers (envoyée avec les factures d'eau), la plaquette de sensibilisation suite à la pollution par le métaldéhyde (anti-limaces) en partenariat avec l'ARS ;
- La DREAL a mis en avant qu'elle cofinance et co-anime avec la DRAAF et l'Agence de l'Eau le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles avec un suivi des pesticides ; un problème de financement se pose suite au retrait du Conseil régional ; Ce réseau de mesures pourrait-il être valorisé et financé dans le cadre du PRSE 3 ? ;
- L'association « Les petits débrouillards » s'interroge sur la mise à disposition, la diffusion et la vulgarisation des données disponibles (par exemple celles de la plaquette citée ci-dessus), qui permettrait aux associations de sensibilisation de réutiliser ces données ; il s'agirait plus largement de les faire connaître au grand public (sur ce point la DRAAF rappelle que les jardiniers amateurs sont associés à la démarche Ecophyto) ;
- UFC Que Choisir s'interroge sur l'action possible du PRSE 3 pour contribuer à la réussite d'Ecophyto ;
- France Nature Environnement met en avant que le PRSE 3 pourrait permettre de dépasser les problèmes rencontrés dans Ecophyto en élargissant la réflexion sur la santé des utilisateurs à la santé de la population ; il s'agirait d'un signal politique fort permettant de redonner une dynamique et de relier Ecophyto aux enjeux de santé ;

Par ailleurs certaines actions concrètes rencontrent des difficultés de financement : par exemple, le réseau de suivi de la qualité de l'eau dispose aujourd'hui de moins de financements (le Conseil régional s'étant désengagé) alors qu'il s'agit d'une action fondamentale pour maintenir un bon niveau de connaissance et atteindre les objectifs de réduction des pesticides ;

Remarque DREAL : la plaquette réalisée dans le cadre du GT Ecophyto sur la santé des utilisateurs de produits phytosanitaires (pilotage du GT par la DIRECCTE en lien avec la DRAAF) indique notamment que la maladie de Parkinson a été reconnue en 2012 comme maladie professionnelle en lien possible avec les pesticides et évoque les études récentes suspectant un lien, non démontré mais statistiquement probable, entre l'usage des pesticides et certains cancers (prostate, lymphomes non hodgkiniens, myélome et leucémies...);

- L'ARS signale que l'un des leviers d'action était d'intégrer ces démarches de prévention dans le cadre des Contrats locaux de santé notamment sur les territoires pour lesquels l'enjeu phytosanitaire est important ; c'est ce qui est entrepris sur un CLS en cours d'élaboration dans le secteur de Saumur ;
- SNCF Réseau, ex « Réseau Ferré de France » (RFF) signale que sur un territoire, l'entreprise est concernée par 2 captages prioritaires et met en avant des difficultés internes à appliquer les actions de réduction des pesticides ; en effet, cela implique de mettre en place une gestion alternative de la végétation qui est complexe et coûteuse ; RFF souhaiterait un appui de la Région sur ce point ; la DREAL évoque la démarche de labellisation qui pourrait être intégrée dans le PRSE 3 et qui permettrait de soutenir ce type d'expérimentation en lui donnant le « label » PRSE 3 ;
- Plusieurs acteurs ont rappelé que le PRSE 3 ne devait pas refaire le plan Ecophyto.

## 2. RÉDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'EAU

L'action identifiée est « la recherche des substances dangereuses dans l'eau » (RSDE)

- La DREAL rappelle qu'il s'agit d'une action régaliennne engagée dans le cadre du PRSE 2 et qu'il s'agit de la mener au bout dans le cadre du PRSE 3 ; dans le PRSE 2, l'objectif était d'améliorer la connaissance de la présence de certaines substances peu recherchées jusqu'alors dans les rejets industriels ; environ 300 industriels sont concernés ;  
À ce stade d'avancement de l'opération (à l'issue de la phase de surveillance initiale), 1 établissement sur 2 a été retenu en surveillance pérenne pour une substance dangereuse au moins et 5% des établissements doivent mettre en œuvre des actions de réduction sur une ou plusieurs substances. 28 substances sur 46 quantifiées sont concernées par la surveillance pérenne. Pour la poursuite de l'opération, il est prévu au niveau national de définir des valeurs limites d'émission pour les substances dangereuses (modification de l'arrêté ministériel du 2 Février 1998 en projet) ;
- Un industriel s'interroge sur le fait que les résultats concernant certaines substances doivent être fournis à la fois dans le cadre du suivi de l'état chimique des masses d'eau (stations de référence par l'agence de l'eau), de RSDE et Ecophyto ; il pourrait être intéressant d'interroger l'agence de l'eau sur ce sujet ;

- Un autre participant interroge sur la pertinence de travailler sur les molécules médicamenteuses ; sur ce point, au niveau national un plan micropolluants doit être mis en place : un travail sur certains médicaments est notamment prévu dans ce cadre ; il s'agira de déterminer si le niveau régional peut s'inscrire dans ce plan (d'après l'ARS, les Pays de la Loire pourraient se porter volontaire pour réaliser des tests de mesure).

### **3. AUGMENTER LA GESTION PRÉVENTIVE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Pour l'action « développement de plans de sécurité sanitaire eau potable, en lien avec le schéma directeur de gestion des eaux »

- L'ARS présente l'action qui est dans le prolongement du PRSE 2 : dans le précédent plan, un travail avait été mené sur l'intégration de la sécurité sanitaire dans les schémas d'eau potable ; le PRSE 2 avait permis de produire un document (intégré par l'Agence de l'Eau dans ses cahiers des charges) listant tous les aspects devant être examinés lors de la réalisation des schémas d'eau potable ; le document de l'ARS est désormais intégré dans les cahiers de charges pour les aides de l'Agence de l'eau. Le PNSE 3 évoque des « plans de sécurité sanitaire », mis en œuvre en Poitou Charentes ; l'objectif de l'action serait de développer les plans de sécurité sanitaire, en lien avec les schémas d'eau potable ; il s'agit en effet de s'appuyer sur ces schémas pour les compléter sur les aspects manquants des plans de sécurité sanitaire pour obtenir au mieux l'adhésion des collectivités sans avoir à refaire une étude complète. Cela permettrait de répondre à l'ensemble des attentes via une seule étude (approche patrimoniale et plans de sécurité sanitaire) ;
- Le Conseil général de Loire Atlantique (CG 44) rappelle qu'il existe un Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable et que cette nouvelle action pourra être présentée dans le cadre des instances de ce schéma ; par ailleurs, le terme de « schéma directeur de gestion des eaux » prête à confusion, il faudrait employer le terme « schéma directeur de l'eau potable ».

Pour l'action : «réduction de la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée»

- L'ARS présente l'action qui est une action nouvelle : le problème sanitaire lié au CVM (matière cancérigène libérée dans l'eau par certaines canalisations plastiques) a été détecté récemment ; Le Ministère de la santé a émis des recommandations et donné quelques mois aux collectivités (syndicats des eaux) pour mettre en place des actions (pour l'instant : des purges continues des réseaux, qui posent un problème de gaspillage, ou le remplacement des canalisations, qui coûte très cher) ; la région est particulièrement concernée et l'ARS a lancé un plan d'actions régional, démarré en 2014 ; chaque département a engagé des discussions avec ses interlocuteurs ; il s'agirait dans le PRSE 3 de valoriser l'action engagée, voire d'aller au-delà de la stricte application des recommandations nationales, par exemple, en mettant en place des actions de communication en direction des usagers.

## 4. FACILITER L'ACCES À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Les actions n'ont pas été identifiées précisément pour l'instant ; certains points ont été mis en avant

- La DRAAF mène pour l'instant un certain nombre d'actions non coordonnées au sein d'un plan : ces actions pourraient être revues, voire intégrées au sein d'un Plan Régional sur l'Alimentation, dans la lignée du Plan National Alimentation (PNA) adopté en Décembre 2014 ; Ce plan s'articule autour de quatre axes : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le renforcement de l'ancrage territorial de notre alimentation. Le niveau régional doit jouer un rôle de « catalyseur » : il dispose de peu de financements mais peut faire remonter des projets dans le cadre de la labellisation et de l'appel à projets national, via le Comité régional de l'alimentation ; Il existe aussi l'appel à projets régional ARS-DRAAF plutôt axé sur la nutrition et l'aide alimentaire ;
- La ligue contre le Cancer présente ses actions d'éducation nutritionnelle auprès des malades, notamment les personnes en situation de précarité. Cette action s'inscrit dans une double logique de réduction des inégalités de santé et de proximité visant à l'équilibre alimentaire au travers d'ateliers culinaires ; la DREAL souligne que le PRSE 3 pourrait être un vecteur de communication pour faire remonter des informations sur les initiatives locales vers le PNA ;
- Un autre participant rappelle qu'il existe aussi un autre plan national, le Plan National Nutrition Santé (PNNS) ; le PRSE 3 pourrait être un outil de coordination, mise en réseau des plans ;
- France Nature Environnement (FNE) interroge sur le lien entre l'action évoquée par la DRAAF liée au gaspillage alimentaire et la thématique santé ; cette action relève peut-être davantage du Plan National de Prévention des Déchets (2014-2020) ;
- Plusieurs participants rappellent qu'il existe un enjeu d'information des consommateurs (par exemple quels sont les résidus de pesticides dans l'alimentation ? Quelles précautions alimentaires prendre, comme de ne pas manger les pépins dans lesquels les pesticides se concentrent...), mais aussi qu'il faut des messages clés (du type : « mangez 5 fruits et légumes par jour ») ; certaines cibles semblent importantes : les jeunes, les malades...

## 5. LES AUTRES ACTIONS POTENTIELLES SUR LA THEMATIQUE « EAU, ALIMENTATION »

Les participants ont été interrogés sur l'existence d'actions nouvelles, liées à la thématique eau et alimentation, qu'ils pourraient porter dans le cadre du PRSE 3

- L'association de défense des consommateurs et usagers (CLCV) envisage de mettre en œuvre des ateliers sur les 2 thématiques « eau » et « alimentation » ; la Ligue contre le cancer 53 prévoit également des actions pouvant être en lien avec le PRSE 3 sur la thématique alimentation, de même que l'association « Les Petits Débrouillards » pour l'éducation à l'alimentation ;

- Un participant a interrogé sur la pertinence de travailler sur la limitation de la consommation de l'eau pour préserver la ressource ; Atlantic'Eau a rappelé que des actions étaient déjà mises en place en Loire-Atlantique, qu'il existait un enjeu important sur l'eau en Vendée mais que globalement la consommation d'eau en Pays de la Loire était déjà faible relativement au niveau national ; L'ARS a évoqué la possibilité de travailler sur la thématique de la réutilisation de la ressource (réutilisation des eaux usées) ;

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment évoque la problématique des risques de brûlures par l'eau du robinet dans les établissements accueillant des personnes âgées ; ces risques découlent d'un réglage de la robinetterie destiné à éliminer les bactéries en utilisant de l'eau très chaude ; l'ARS a été interrogée sur l'existence de mesures, au-delà des aspects réglementaires.

## **DIFFUSION D'UNE CULTURE COMMUNE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE**

Les participants ont été interrogés sur les actions pressenties relativement à l'axe « mise en réseau ». Les principales réactions sont consignées ci-dessous :

Pour l'action : « labellisation des actions en santé environnementale + appel à projets et fond régional santé publique »

- Cette action n'a pas fait l'objet de commentaires spécifiques mais plusieurs actions évoquées pendant l'atelier pourraient entrer dans la démarche de labellisation ;

Pour l'action : « communication sur les actions conduites dans le cadre du PRSE »

- France Nature Environnement (FNE) a suggéré de s'appuyer sur les outils existants, sans créer de site spécifique au PRSE ; l'utilisation du futur portail national sur les PRSE a été mise en avant comme étant pertinente ;
- L'échange d'expériences est à développer, au niveau national et régional. Le PRSE pourrait être un outil notamment pour faire connaître ce qui est fait y compris dans d'autres plans. Des efforts de pédagogie et de vulgarisation sont nécessaires (comprendre pour agir).

Pour l'action : « réalisation d'une étude de faisabilité pour un outil de plaidoyer santé environnement vers les collectivités »

- France Nature Environnement (FNE) a proposé, pour mettre en œuvre cette action, d'alimenter le Profil Environnemental Régional, afin de ne pas créer un nouvel outil.